

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU PAS-DE-CALAIS PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers du Pas-de-Calais est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue (24 réunions à distance et 2 réunions présentielles dont la commission plénière du 18 février 2021).

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre des dossiers déposés dans le département du Pas-de-Calais avait chuté de 24,1% en 2020. Il a augmenté de 12,7% en 2021 pour s'établir à 4.838 dossiers. Cette hausse est légèrement plus importante que dans la région ou qu'au niveau national où elle s'établit à respectivement 11,8% et 11,2%. Cette augmentation doit néanmoins être relativisée au regard de l'année 2020 qui est peu représentative. En prenant 2019 comme année de référence, l'évolution des dépôts s'inscrit en net recul avec -14,5% pour le département. Cette baisse se constate également dans la région Hauts-de-France (-15,1%) et au niveau national (-15,5%).

La proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre) a très légèrement diminué (-0,1 point) pour s'établir à 48,4%, au-dessus de celles observées en région (47,3%) et au niveau national (43,8%).

La part de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (13,2%) a diminué de quasiment 5 points dans le département et est inférieure à la part observée en région (14,8%, en retrait de 3,3 point). Quant à la part nationale, elle est également orientée à la baisse, passant de 16,5% à 13,2%.

Recevabilité et orientation

En 2021, la commission de surendettement du Pas-de-Calais a décidé de la recevabilité pour 4.615 dossiers et de l'irrecevabilité pour 152 autres. Le rapport de 97,1% de dossiers recevables et 2,9% d'irrecevables est dans la lignée de celui de la région (96% et 4%) et du niveau national (95,5% et 4,5%).

La part de dossiers recevables avec résidence principale s'inscrit de nouveau en baisse (6,2% contre 7,3%) ; une baisse de -1,5 point est observée en région pour une proportion de 8,2% (-1,3 point pour atteindre 8,9% en France).

Parallèlement, le pourcentage de dossiers orientés par la commission pour lesquels la capacité de remboursement est négative et ne comportant aucun bien immobilier est de 51,6% dans le département, contre 50,5% en région et 45,7% en France (52,4% / 50,0% / 45,1% en 2020).

Le poids de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire reste plus important dans le Pas-de-Calais (45,3%) que dans la région (43,9%) ou la France (42,8%). Il est néanmoins noté une baisse par rapport à 2020 (49,2% pour le département, 46,2% pour la région et 43,3% pour la France). La proportion des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est respectivement de 0,3%, 0,4% et 0,4%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Sur l'ensemble des dossiers traités par le secrétariat de la commission en 2021 :

- 5,5% ont abouti à un plan définitif, dans le cadre de l'orientation en conciliation prévue pour les dossiers avec bien immobilier (6,4% en 2020 ; -0,9 point) ; cette proportion demeure inférieure par rapport à celles observées dans la région (7,1% ; -1.3 point) et dans l'ensemble de la France (7,9% ; -1.2 point), corrélativement à la part de dossiers comportant un bien immobilier.
- 42,2% de dossiers ont fait l'objet de mesures imposées (soit dans le cadre de leur orientation initiale en mesure imposée, soit après un échec de l'orientation en conciliation), proportion légèrement supérieure à celles observées en région (41,0%) ou en France (41,5%). 16,6% des dossiers traités en 2021 dans le département ont fait l'objet d'un effacement partiel réglant la situation de surendettement (contre 16,1% en région et 17,9% en France).
- 42,9% des dossiers traités ont abouti après une orientation en RP (dont 0,2% ont été assortis d'une liquidation judiciaire), marquant une baisse par rapport à 2020 avec 44,6%. Cette proportion s'est aussi inscrite en baisse en région (41% ; -1 point) et, mais de façon moins marquée, pour l'ensemble de la France (39,4% ; -0,1 point).

L'ensemble des situations closes dans le département en 2021 a concerné 5.163 dossiers (28,3% de la région) et a porté sur un endettement global de 171 M€ (25,3% du total régional) ; 47 M€ (25,1% du total des Hauts-de-France) ont été effacés, soit dans le cadre de mesures imposées suite à rétablissement personnel, soit dans le cadre de mesures imposées avec effacement partiel.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes mises en place dans le Pas-de-Calais s'établit en 2021 à 77,5%, soit une part supérieure à celles observées pour la région (75,5%) et pour l'ensemble du territoire (76,3%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions^[1]	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	6 réunions	Rencontre de 8 Tribunaux sur les 9 du département.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Depuis 2019, année de la dénonciation de la convention nationale CCAPEX, le secrétariat de la commission transmet de manière dématérialisée la liste des dossiers recevables qui comportent une dette locative dans le logement actuel.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	193 travailleurs sociaux ou assimilés formés 2 formations dans le cadre de la semaine de l'illettrisme : 11 adultes et 72 travailleurs sociaux	Sessions de formation organisées dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Mise en place de formations en visioconférence afin de poursuivre notre mission de prévention du surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 entretien avec la représentante de l'UDCCAS 2 réunions sur l'inclusion financière 44 travailleurs sociaux	Les acteurs des CCAS participent aux actions de formation organisées avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 réunions sur l'inclusion financière 63 travailleurs sociaux ou assimilés formés	Actions de formation menées notamment auprès des Restaurants du Cœur et de l'URIOPSS.
Autres parties prenantes : établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions sur l'inclusion financière	Des formations « sur-mesure » sont proposées à destination du personnel de différentes Administrations et de bailleurs sociaux.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (Éducation nationale...)	7 formations pendant la semaine de l'Éducation financière : 142 élèves et 13 enseignants 8 sessions SNU : 229 jeunes 2 webinaires : 46 enseignants	Actions organisées pour des classes de collégiens ou de lycéens lors de la semaine de l'Éducation Financière. SNU : Service National Universel. Organisation de 2 webinaires régionaux à destination des enseignants sur des sujets d'actualité.

^[1] (Organisées ou participation)

	14 formations dans des établissements d'enseignement supérieur : 274 étudiants 1 ^{ère} réunion du Comité opérationnel EDUCFI (COR EDUCFI)	Création du COR EDUCFI pour les Hauts-de-France.
--	--	--

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficulté pour la mise en place des suivis sociaux : la commission formule des recommandations sans que celles-ci aient une quelconque force exécutoire.
- Difficulté parfois pour des personnes surendettées de sortir d'une indivision, en cas de refus de l'ex conjoint par exemple.
- Difficulté à déménager dans un logement à loyer Borloo non majoré (pas ou peu d'offres de logements sociaux dans certaines zones).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Ajouts de dettes en cours de procédure, en particulier une fois les mesures élaborées.
- Solde dû après la restitution d'un véhicule en LOA, une fois les mesures en place.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Problèmes parfois rencontrés avec certains créanciers dans les réponses dématérialisées :
 - o Actualisation des soldes restants dûs après la vente d'un bien immobilier en cours de procédure.
 - o Difficultés sur l'obtention d'informations concernant les dettes vendues à d'autres créanciers.
 - o Actualisation de la dette à zéro sans commentaire et/ou sans information sur la vente.

À Arras, le 18 mars 2022

Le Président de la commission



Jean Richert
Secrétaire Général Adjoint
en charge de la cohésion sociale

Le Secrétaire de la commission



Didier Collet
Directeur départemental
de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	5 657	4 292	4 839	12,7%	-14,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,1%	48,5%	48,4%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	22,4%	18,0%	13,2%		
Dossiers décidés recevables par la commission	5 306	4 134	4 615	11,6%	-13,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,2%	7,3%	6,2%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	224	148	152	2,7%	-32,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,5%	29,7%	30,3%		
Dossiers orientés par la commission	5 363	4 158	4 671	12,3%	-12,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	50,1%	52,4%	51,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,8%	49,2%	45,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,7%	0,2%	0,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	50,4%	50,6%	54,4%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	5 837	4 644	5 186	11,7%	-11,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,0%	5,7%	6,2%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,8%	3,2%	2,9%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	45,6%	44,6%	42,9%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,6%	0,1%	0,2%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,7%	6,4%	5,5%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,7%	3,2%	2,6%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,9%	3,2%	2,9%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,3%	40,1%	42,2%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	31,2%	33,0%	31,9%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	16,8%	17,3%	16,6%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	6,1%	7,1%	10,4%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,1%	80,8%	77,5%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	68	19	41		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	27	20	34		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,9%	3,8%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42,9%	41,0%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	5,5%	7,1%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	42,2%	41,0%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,5%	75,5%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission du Pas de Calais	Dettes financières	102 619	3 498	15 682	72,5%	75,3%	12 215	3,0
	dont dettes immobilières	36 179	394	569	25,6%	8,5%	84 207	1,0
	dont dettes à la consommation	64 457	3 141	13 032	45,5%	67,6%	11 927	3,0
	dont autres dettes financières	1 983	1 772	2 081	1,4%	38,1%	649	1,0
	Dettes de charges courantes	20 190	3 655	13 689	14,3%	78,7%	3 293	3,0
	Autres dettes	18 769	2 360	5 309	13,3%	50,8%	1 381	2,0
	Endettement global	141 578	4 646	34 680	100,0%	100,0%	13 717	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG Haut de France	Dettes financières	402 099	12 460	55 729	70,9%	77,2%	12 520	3,0
	dont dettes immobilières	164 440	1 703	2 506	29,0%	10,5%	87 115	1,0
	dont dettes à la consommation	229 799	11 127	45 810	40,5%	68,9%	11 871	3,0
	dont autres dettes financières	7 859	6 231	7 413	1,4%	38,6%	668	1,0
	Dettes de charges courantes	79 786	12 756	48 440	14,1%	79,0%	3 395	3,0
	Autres dettes	85 052	8 560	19 197	15,0%	53,0%	1 531	2,0
	Endettement global	566 936	16 145	123 366	100,0%	100,0%	14 705	6,0

Rapport d'activité des commissions (endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0